

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

N° 386

AMENDEMENT

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, M. Dive, Mme Minard, M. Liégeon, M. Duparay et
M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------|------------|
| Accès et retour à l'emploi | 77 650 000 | 0 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0 | 0 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 0 | 0 |
| Soutien des ministères sociaux | 0 | 77 650 000 |
| TOTAUX | 77 650 000 | 77 650 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à traduire la priorité « Jeunesse » affirmée par les acteurs économiques en 2025 dans les conditions d'emploi des crédits 2026 du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en les orientant vers les trois leviers identifiés comme les plus efficaces pour l'insertion durable des jeunes : les immersions en entreprise, le mentorat entre jeunes et entreprises, et la levée des freins à l'emploi liés au logement, à la mobilité et à l'accès aux droits.

Dans un contexte de remontée du chômage des jeunes et d'afflux accru en accueil dans les Missions Locales en 2025, il est indispensable d'accélérer les passerelles concrètes vers l'emploi et de sécuriser les débuts de parcours. Opérateurs spécialisés pour la jeunesse reconnus par le code du travail, les Missions Locales constituent le point d'entrée le plus pertinent pour mettre en œuvre ces priorités, en lien avec les entreprises et les partenaires territoriaux.

Cet amendement propose donc de prioriser, sans charge nouvelle pour les finances publiques, l'emploi des crédits 2026 du programme 102 autour de ces trois axes, avec un adossement renforcé aux réseaux d'entreprises, de logement et de mobilité, et une reddition au Parlement avant le 30 juin 2026.

Afin d'assurer la recevabilité financière du dispositif, il augmente de 77,65 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 « Structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi » du programme 102, compensés par une diminution à due concurrence des crédits de l'action 33 « Financement des agences régionales de santé » du programme 155 « Soutien des ministères sociaux